

## DECISION N° 2022-56

**Objet : Réalisation d'une plateforme de lavage pour les services techniques de Valence en Poitou (inférieur à 40 000 € HT)**

Le Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122-22 4 ;

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération n° 1 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 23 en date du 29 juillet 2020 relative aux délégations du Président ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou ne pouvant plus utiliser la station de lavage de la déchetterie de Couhé, celle-ci ayant été transférée au SIMER depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il y a donc nécessité de réaliser une plateforme de lavage au centre technique de Valence en Poitou pour nettoyer du matériel divers.

**CONSIDERANT** que le contrat répond aux exigences de l'article R2188-8 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics : « Pour les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxe. L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin » ;

**CONSIDERANT** que des entreprises ont été sollicitées pour déposer une proposition pour la réalisation de la plateforme de lavage au centre technique de Valence en Poitou ;

**CONSIDERANT** que le choix s'est porté sur une entreprise reconnue pour sa technicité en la matière ;

### **DECIDE**

**Article 1** : De signer le marché à procédure adaptée sans publicité sans mise en concurrence (inférieur à 40 000 euros) – réalisation d'une plateforme de lavage pour le centre technique de Valence en Poitou :

- Sarl BOSSEBOEUF – 86700 VALENCE EN POITOU

Selon les conditions décrites ci-après

**Conditions des acquisitions :**

Les travaux portent sur la réalisation d'une plateforme de lavage 8.90 x 7

Le montant total des travaux s'élève à 13 006.35 € hors taxes € hors taxes soit 15 607.62 € toutes taxes comprises.

Les travaux prendront effet à la date de signature des devis.

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et Madame la trésorière de Montmorillon sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montmorillon
- Madame la Trésorière de Montmorillon

***En application de l'article L 5211-9 du Code des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.***

Fait à Civray le 08 juillet 2022

Le Président,  
Jean-Olivier GEOFFROY

